

Je tiens ensuite à parler de la portée, dans un domaine plus vaste, de la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite récemment et du communiqué qui a été émis à la suite de la réunion à Londres des États signataires du Pacte de l'Atlantique. Dans ce domaine on reste évidemment dans l'incertitude, mais l'impression que ces déclarations ont laissé dans l'esprit de la population est très forte. Il y a des gens qui prétendent, d'une part, que cette réunion n'a consisté en somme qu'à déclarer les principes généraux d'une portée lointaine. D'autres, dont les prétentions semblent bien fondées, disent que les décisions prises à cette réunion de Londres comportent un changement immédiat et très important de notre ligne de conduite au point de vue de la défense, sinon la nécessité de la modifier. Avec la permission du comité, je vais lire un article de la *Presse canadienne* qui a paru dans la *Gazette* de Montréal du 7 juin, le lendemain de la déclaration à la Chambre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La tournure des engagements militaires pris en vertu du Pacte de l'Atlantique peut fort bien d'ici quelques années apporter de profonds changements aux cadres de l'armée canadienne et à l'idée d'envoyer outre-mer, advenant une nouvelle guerre, une troisième armée expéditionnaire formée surtout de l'infanterie, disait-on aujourd'hui dans les milieux bien renseignés.

D'ici cinq ans, a-t-on dit, l'utilisation massive de l'infanterie peut devenir désuète. La force des engins de destruction en masse rendrait inutiles des opérations militaires du genre des rudes et violents combats d'infanterie qui se sont livrés en Italie et le jour du débarquement sur les plages de Normandie.

Cette tendance revêt une importance capitale et manifeste devant l'insistance de la Russie à former une armée d'infanterie, son aptitude presque illimitée à lui fournir des renforts et son impérialisme relative dans les domaines scientifique et technique.

Puis l'article poursuit:

Les dirigeants de nos services de défense...

L'article, daté du 6 juin, provient d'Ottawa...

...disent que les progrès de la science nous acheminent vers les méthodes automatiques de combat à un rythme tel que le quartier général de la défense examine et revise constamment ses plans.

Les projets de participation du Canada sont en grande partie confidentiels, mais peuvent conduire, avons-nous appris, au prêt des services de savants à la mise au point de projectiles télécommandés, de fusées, à l'usage de régions canadiennes éloignées pour faire l'essai de ces engins fabriqués par le Canada ou ses alliés. Ottawa a déjà sur la planche certaines entreprises secrètes.

Je passe un ou deux alinéas. L'article se poursuit ainsi:

M. Pearson a déclaré, hier, que l'acceptation, par les pays du Pacte, du principe des forces collectives équilibrées peut entraîner l'application de nouvelles méthodes de guerre scientifique et l'abandon du vieux concept de défense au moyen de grandes masses d'infanterie...

Plus loin:

Cela ne signifie pas que le Canada n'enverrait décidément pas de corps expéditionnaire outre-mer. Cela signifie, toutefois, que la proportion de l'infanterie par rapport à l'ensemble des forces expéditionnaires sera sensiblement diminuée. On enverra plutôt des techniciens qui s'occuperont des fusées, des projectiles. La division de l'infanterie, comme telle, pourrait fort bien disparaître ou être profondément modifiée.

Voici le dernier alinéa:

Il est raisonnable de supposer, a-t-on dit à un journaliste, que, pour la première fois, une nouvelle guerre ne débutera pas de la façon dont la guerre précédente s'est terminée. L'importance relative de l'infanterie diminuera et une plus forte proportion d'effectifs s'occuperont du lancement de projectiles qui causeront des destructions massives.

La mise en parallèle de cet article avec la déclaration du ministre, en date du 17 mars, fait surgir plusieurs questions. Je ne laisse pas entendre qu'il faille considérer cet article comme un exposé de la politique de défense. Je signale, néanmoins, que c'est un article de la *Presse canadienne*, qu'il se réfère à des milieux administratifs, à des déclarations de hauts fonctionnaires de la défense, et qu'il émane d'Ottawa. Le 17 mars, le ministre prononçait les paroles suivantes, consignées à la page 882 du compte rendu:

Notre programme doit tenir compte de l'avenir. D'une part, nous devons nous mettre à l'œuvre assez tôt pour obtenir, du personnel et de l'équipement, les résultats voulus au moment où nous pourrions vraisemblablement en avoir besoin. D'autre part, nous devons éviter d'entreprendre des choses qui pourraient plus tard nous obliger à dépenser des sommes probablement requises à d'autres fins de défense plus urgentes.

On se souviendra qu'il y a une couple d'années seulement, lors de débats sur les questions de défense,—et la chose ressort d'autres déclarations relatives à la politique de défense,—le ministre a laissé entendre que le ministère ne croyait pas que le pays doive s'engager actuellement à l'égard d'aucun genre nettement déterminé de forces armées. En d'autres termes, nous ne devons nous attacher à aucune répartition permanente des efforts entre les trois services, à aucun genre permanent de matériel, de peur de nous lancer dans des programmes qui, dans une couple d'années, ne seraient plus ou presque plus adaptés aux conditions, alors que pourrait surgir une situation critique et que nous aurions besoin de ces forces et de ce matériel.

N'oublions pas que c'était là notre politique de défense il y a deux ans et, si je ne m'abuse, l'an dernier. Compte tenu de la déclaration dont je viens de parler, il y a lieu de se demander ce qui a motivé ce changement d'attitude. Le ministère semble attacher une très grande importance aux fonds affectés à l'acquisition de matériel. On dirait,—et à